



Rapport synthèse

Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010

Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC,
réalisée par DESSAU et NI Environnement

Équipe de production :
Services techniques, Éco Entreprises Québec
Direction Développement, RECYC-QUÉBEC

Il est possible d'accéder au rapport synthèse en consultant le site Internet de Éco Entreprises Québec à l'adresse www.ecoentreprises.qc.ca et celui de RECYC-QUÉBEC à l'adresse www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.



Ce document a été imprimé
sur du papier contenant 100 %
de fibre recyclée postconsommation.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2014

978-2-923955-02-5 (version imprimée)
978-2-923955-03-2 (pdf)

Table des matières

Liste des tableaux et figures	iv
Mise en contexte	1
Méthodologie de collecte et d'analyse des données	2
Méthodologie	2
Analyse des données	3
Résultats	4
Génération résidentielle de matières résiduelles	4
Génération des papiers et cartons, du verre, du métal, des plastiques et des matières organiques	6
Matières résiduelles acheminées à la collecte des déchets	8
Récupération des matières recyclables généralement acceptées dans la collecte sélective résidentielle	10
Performance de la collecte sélective en fonction du type de logement	14
Récupération des matières organiques	15
Autres catégories de matières non destinées à l'une des trois collectes	20
> Encombrants et résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	20
> Résidus domestiques dangereux (RDD)	21
Conclusion	22
Annexe 1 : Liste des catégories de matières utilisées pour le tri	24
Annexe 2 : Quantité de matières résiduelles des collectes des déchets et des matières recyclables pour l'ensemble du Québec	35
Liste des abréviations et acronymes	41

Liste des tableaux et figures

FIGURE 1: Destination des matières résiduelles en fonction des trois principales voies de collecte résidentielle	4
FIGURE 2: Quantité de papiers et cartons, verre, métal, plastiques et matières organiques d'origine résidentielle	7
FIGURE 3: Composition de la collecte des déchets d'origine résidentielle	8
FIGURE 4: Potentiel de mise en valeur des matières résiduelles retrouvées dans la collecte des déchets, en fonction des différentes filières alternatives	9
FIGURE 5: Composition de la collecte sélective résidentielle	10
FIGURE 6: Composition des matières récupérées en fonction de leur acceptabilité dans la collecte sélective	11
FIGURE 7: Quantités récupérées et éliminées de matières recyclables généralement acceptées dans la collecte sélective municipale et taux de récupération	12
FIGURE 8: Quantités récupérées et éliminées des différentes matières en fonction de leur usage et taux de récupération	13
FIGURE 9: Quantités récupérées et éliminées des matières recyclables visées par la collecte sélective et taux de récupération	14
FIGURE 10: Présence des collectes de matières organiques, par type de logement	15
FIGURE 11: Fréquence et période des collectes de résidus verts seulement, par type de logement	16
FIGURE 12: Fréquence et période des collectes combinées, par type de logement	17
FIGURE 13: Composition des RDD retrouvés dans la collecte des déchets et la collecte sélective municipale résidentielle	21

Mise en contexte

Depuis 2006, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC procèdent à des études de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel. Réalisées par DESSAU et NI Environnement, ces études de caractérisation successives visent à tracer un portrait fidèle des habitudes des citoyens à l'égard de la gestion de leurs matières résiduelles à la maison et d'en étudier l'évolution.

Ce rapport présente des résultats qui ont un niveau élevé de précision et de fiabilité : environ 3 000 foyers ont été étudiés dans 47 municipalités et arrondissements différents. Cela représente près de 60 000 kg de matières échantillonnées qui ont ensuite été triées en 102 catégories distinctes, pour une marge d'erreur de 6,7 %.

LES RÉSULTATS DE CARACTÉRISATION PERMETTENT NOTAMMENT D'IDENTIFIER LES MATIÈRES QUI SONT BIEN RÉCUPÉRÉES, AINSI QUE CELLES QUI LE SONT MOINS ET À PROPOS DESQUELLES IL EST NÉCESSAIRE D'INTERVENIR, D'ÉVALUER LES EFFORTS DE RÉDUCTION À LA SOURCE OU ENCORE D'APPRÉCIER LES SUCCÈS DE LA SENSIBILISATION DES CITOYENS. LES RÉSULTATS DE CARACTÉRISATION CONSTITUENT ÉGALEMENT UN DES PARAMÈTRES CLÉS DANS LE CALCUL DU TARIF QUE PRODUIT ÉEQ DANS LE CADRE DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE.

1 Une caractérisation à la source par échantillonnage aléatoire d'une envergure provinciale représente un défi de taille. L'application d'une méthode de désaisonnalisation des données de même que de nombreuses considérations complexifient l'exercice : considérations d'ordre méthodologique (grand nombre de matières à trier, tri en deux étapes, etc.), statistique (nombre d'échantillons requis, représentativité temporelle et spatiale, etc.) et logistique (coordination avec les entrepreneurs, répartition des opérations dans plusieurs régions administratives, etc.). À cet égard, l'implication constante de DESSAU et NI Environnement, de même que d'Experts-Conseils Statex, consultants en statistique, ont aidé à bonifier l'approche globale au fil des années grâce à leur expérience.

Portrait d'une évolution

La réalisation de cette seconde étude, ayant une envergure et une méthodologie semblables à celles de la caractérisation résidentielle 2006-2007, permet d'étudier l'évolution de la génération et de la récupération des matières résiduelles par les citoyens à la maison.

Ce rapport décrit tout d'abord brièvement la méthodologie de collecte et d'analyse des données. Par la suite, les résultats sont présentés et commentés, en soulignant notamment l'évolution par rapport à la situation prévalant en 2006-2007. Enfin, les annexes identifient les matières qui ont été échantillonnées, ainsi que les résultats spécifiques pour chacune d'elle.

MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNÉES



Méthodologie

En 2010, 30 collectivités ont été identifiées pour la réalisation de la caractérisation résidentielle. Il s'agit de 30 collectivités qui avaient déjà fait l'objet de la caractérisation en 2006-2007, l'objectif étant de mesurer l'évolution de la génération et de la gestion des matières résiduelles dans des collectivités « témoins ». Ces collectivités sont des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités ou des arrondissements de villes, sélectionnés aléatoirement en 2006-2007 et répartis dans 11 régions administratives du Québec.

À l'intérieur de chacune de ces 30 collectivités, 20 grappes ont été sélectionnées aléatoirement, pour un total de 600 grappes. Puisque chaque grappe est elle-même composée d'au moins 5 logements, l'échantillon était composé de plus de 3 000 logements, de type résidence unifamiliale, plex (duplex, triplex, etc.) et multilogement. Chaque grappe a été échantillonnée au cours d'une seule saison.

L'étude de caractérisation a été réalisée sur une période de 9 mois, entre avril et décembre 2010. Les matières ont été collectées en bordure de rue, devant les résidences sélectionnées, le jour de la collecte. Le taux de capture des échantillons a été de 86 %, c'est-à-dire que seulement 14 % des échantillons ont échappé aux équipes sur le terrain, ayant été ramassés par les collecteurs habituels avant leur passage. Les matières collectées ont ensuite été triées en 102 catégories et pesées.

Dans une perspective d'amélioration continue, la réalisation d'une quatrième étude de caractérisation – après la caractérisation d'envergure de 2006-2007 et les caractérisations intermédiaires couvrant les années 2007 à 2009 – a permis de bonifier la méthodologie d'échantillonnage. Au cours des prochaines caractérisations, ÉEQ et RECYC-QUÉBEC verront à raffiner de nouveau l'approche méthodologique, notamment à l'égard du tri des matières qui peut, parfois, s'avérer plus complexe.



Analyse des données

Les données compilées par DESSAU et NI Environnement sur le terrain ont ensuite été analysées avec le concours d'un statisticien spécialiste en gestion des matières résiduelles. Ce traitement des données permet notamment de désaisonnaliser les données recueillies afin de tenir compte des pics et des creux de génération au courant d'une année.

3

Pour cette analyse synthèse, les données présentées proviennent uniquement de la collecte des déchets, de la collecte sélective des matières recyclables et de la collecte des matières organiques échantillonnées lors de la caractérisation résidentielle en bordure de rue. Seules les données de la consigne publique, gérée par RECYC-QUÉBEC, ont été ajoutées aux résultats dans les catégories de matières respectives (verre, métal et plastiques).

Comme les caractérisations résidentielles réalisées en 2007-2008 et en 2008-2009 étaient des caractérisations intérimaires ne comprenant pas autant de collectivités échantillonnées que les caractérisations d'envergure provinciale, le présent document compare l'évolution constatée entre 2006-2007 et 2010.

Notons enfin que, dans ce rapport, les quantités et pourcentages apparaissant dans les figures ont été arrondis pour en faciliter la lecture. Par conséquent, la somme n'égale pas toujours le résultat total indiqué.

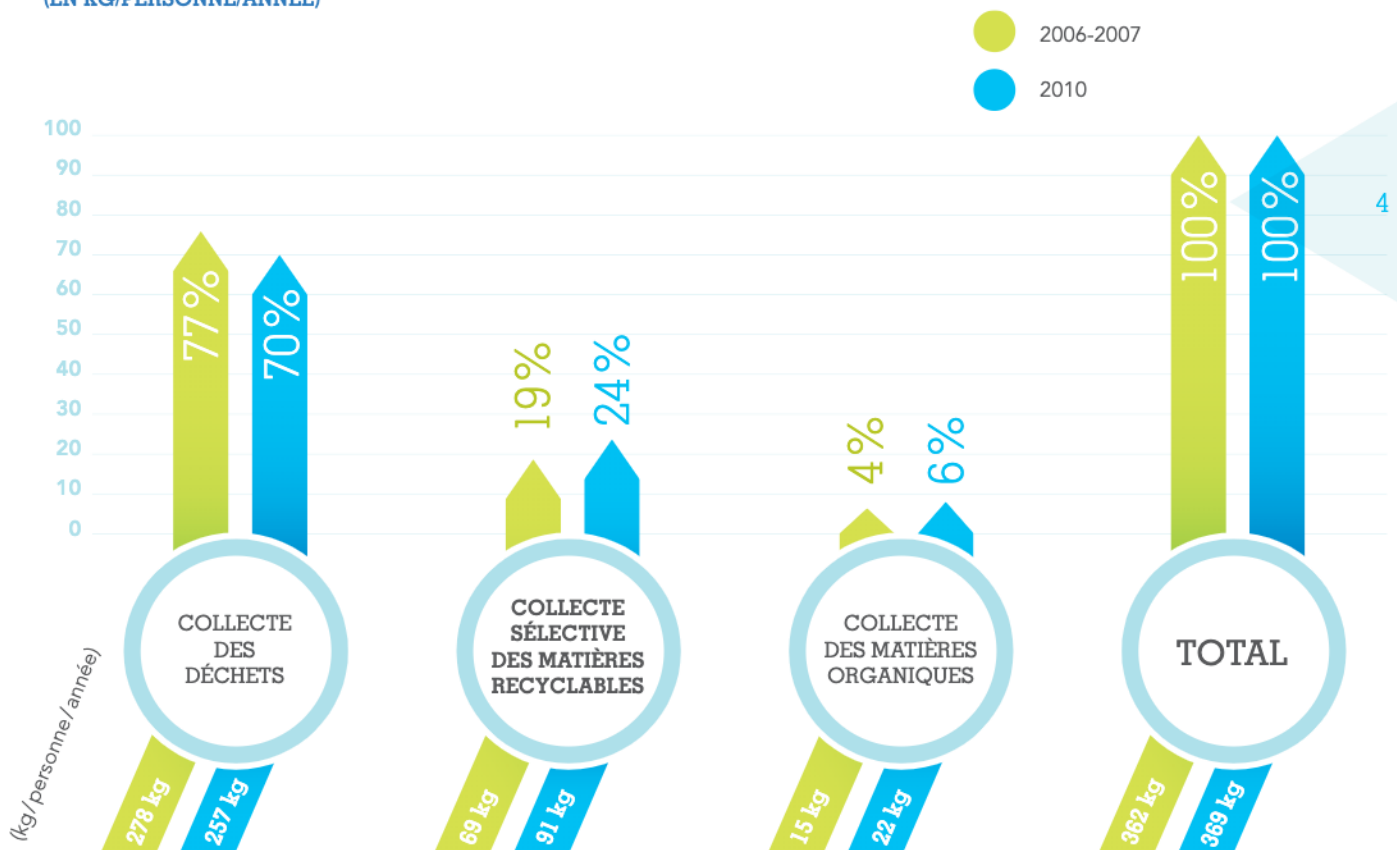
RÉSULTATS



Génération résidentielle de matières résiduelles¹

En fonction des trois principales voies de collecte résidentielle, soit la collecte des déchets, la collecte sélective et les différentes collectes de matières organiques, chaque Québécois récupérait ou éliminait, en 2010, 369 kg de matières résiduelles à la maison (figure 1)². Globalement, il s'agit d'une augmentation de 2% par rapport à la quantité de 2006-2007 (362 kg par personne), présentée dans le *Rapport synthèse de la Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2006-2007*.

FIGURE 1 : DESTINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN FONCTION DES TROIS PRINCIPALES VOIES DE COLLECTE RÉSIDENTIELLE (EN KG/PERSONNE/ANNÉE)³



¹ Les résultats de la caractérisation couvrent la population des logements privés, ce qui exclut notamment les institutions d'hébergement et les pénitenciers, dont la génération de matières résiduelles fait partie de la catégorie des institutions. En 2010, à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec et de Statistique Canada, la population en logements privés a été estimée à 7 570 526 personnes.

² Hormis les matières collectées de façon ponctuelle en bordure de rue (monstres ménagers, collectes spéciales de sapins de Noël, etc.) et les matières collectées par d'autres filières que la bordure de rue (collectes de RDD, écocentres, dépôts volontaires, ressourceries, etc.).

³ Les quantités disposées en fonction des trois principales collectes résidentielles incluent les papiers et cartons, le verre, le métal, les plastiques, les encombrants et résidus de construction, rénovation et démolition, les résidus domestiques dangereux, les textiles et les matières diverses.

ENTRE 2006-2007 ET 2010, ON OBSERVE UNE BAISSSE DE 6 % DES QUANTITÉS ENVOYÉES À LA COLLECTE DES DÉCHETS ET UNE HAUSSE DE 35 % DES QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES PAR LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE.

On constate en 2010 une diminution des quantités envoyées à la collecte des déchets par habitant, soit 21 kg en moins par personne ou une diminution de 8%. On estime en 2010 que ce sont 1 943 000 tonnes de matières qui ont ainsi été expédiées à l'élimination par l'ensemble des citoyens en bordure de rue, une baisse de 6% par rapport aux quantités estimées lors de l'étude de caractérisation 2006-2007 (2 057 000 tonnes) et ce, malgré un accroissement de la population en logements privés de 2,3%.

Pour ce qui est des quantités récupérées par la collecte sélective résidentielle, on observe une hausse de 22 kg par personne ou de 32% entre 2006-2007 et 2010. Cette hausse de 22 kg par personne de matières récupérées par la collecte sélective résidentielle correspond essentiellement à la baisse de 21 kg par personne constatée dans les déchets. On estime qu'au cours de cette période, ce sont plus de 175 000 tonnes de matières résiduelles supplémentaires (35%) qui ont été récupérées, pour atteindre en 2010 un total de 691 000 tonnes. Plus de la moitié de cette hausse (54% ou 95 000 tonnes) est attribuable à quatre matières: le journal (+ 17 000 tonnes), les circulaires (+ 44 000 tonnes), le carton plat (+ 16 000 tonnes) et le carton ondulé (+ 19 000 tonnes).

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette hausse. On sait entre autres que le niveau de service ne cesse d'augmenter, notamment auprès des résidents d'édifices multilogements. Également, la transition effectuée par plusieurs municipalités des petits bacs de plus ou moins 64 litres vers les bacs roulants de 360 litres explique une partie de cette hausse. Certaines matières sont aussi acceptées par un nombre croissant de programmes de collecte sélective municipale, notamment les contenants aseptiques et les pellicules de toutes sortes. Enfin, on peut avancer que la collecte sélective fait de plus en plus partie des habitudes de vie des citoyens et que les efforts de sensibilisation ont également contribué à cette hausse.



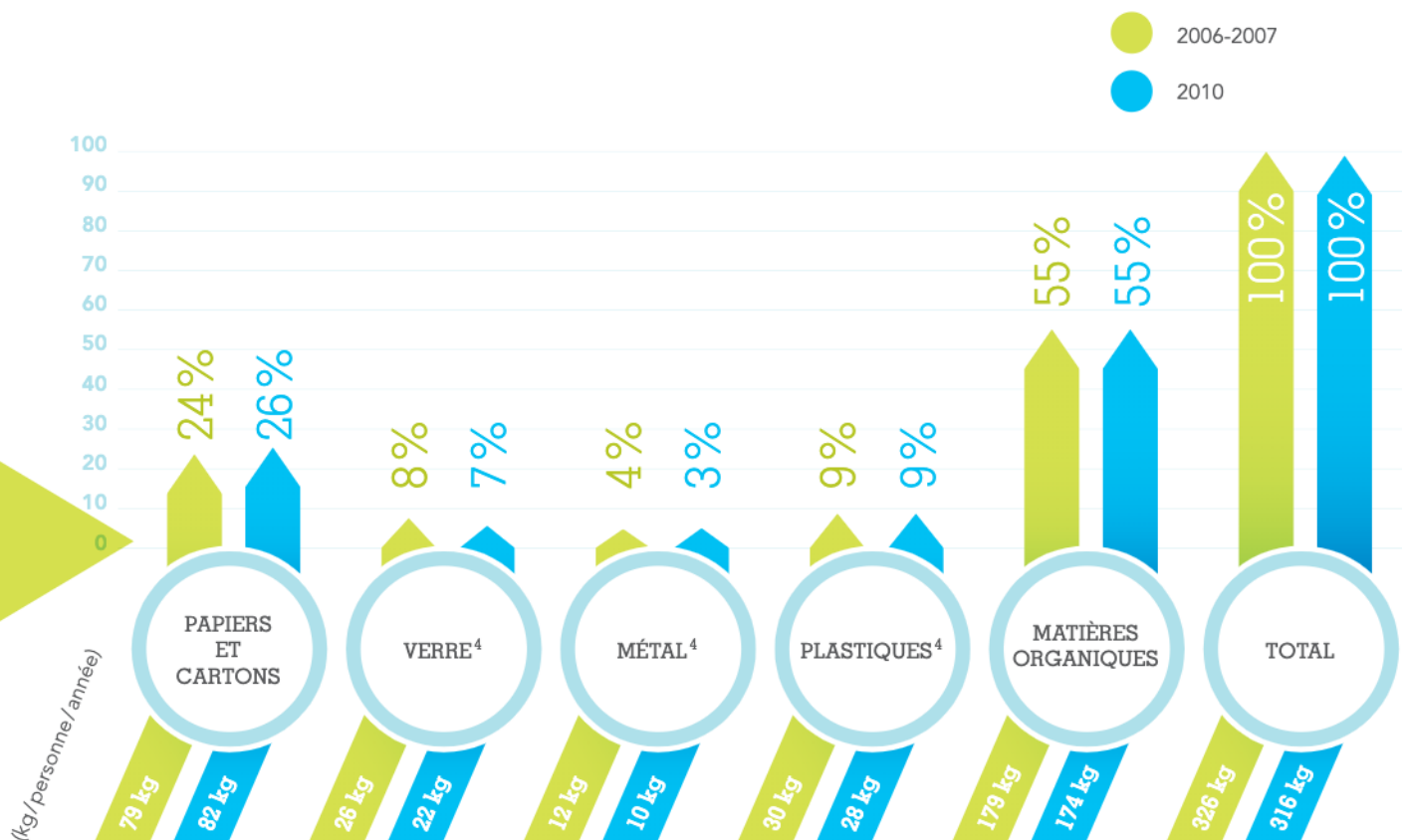
Génération des papiers et cartons, du verre, du métal, des plastiques et des matières organiques

La figure 2 illustre la quantité de papiers et cartons, de verre, de métal, de plastiques et de matières organiques qui ont été récupérées ou éliminées à la maison en 2010, soit 316 kg, une diminution de 3 % par rapport à la quantité de 2006-2007 (326 kg par personne). La génération et la composition en fonction des grandes catégories de matières sont assez similaires entre les deux caractérisations. Les matières organiques représentent toujours la part la plus importante de ces matières, avec 174 kg par personne par année, soit une baisse de 3 % par rapport à 2006-2007 (179 kg par personne). Globalement, les papiers et cartons, le verre, le métal et les plastiques représentent 142 kg par personne par année en 2010, soit une baisse de 4 % par rapport à 2006-2007 (147 kg par personne). Trois catégories de matières ont connu une baisse, soit le verre (- 17 %), le métal (- 16 %) et les plastiques (- 6 %), tandis que les papiers et cartons ont connu une légère hausse (+ 4 %).

On constate que la composition relative des matières générées par les Québécois est presque identique en 2006-2007 et en 2010 pour les papiers et cartons, le verre, le métal, les plastiques et les matières organiques.

LA GÉNÉRATION AU FOYER DE PAPIERS ET CARTONS, VERRE, MÉTAL, PLASTIQUES ET MATIÈRES ORGANIQUES A DIMINUÉ DE 3 % DEPUIS LA 1^{RE} ÉTUDE EN 2006-2007.

FIGURE 2: QUANTITÉ DE PAPIERS ET CARTONS, VERRE, MÉTAL, PLASTIQUES ET MATIÈRES ORGANIQUES D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE (EN KG/PERSONNE/ANNÉE)



Les données présentées ci-dessus excluent les encombrants et résidus de construction, rénovation et démolition, les résidus domestiques dangereux, les textiles et les matières diverses qui sont collectées par d'autres filières que la bordure de rue (collectes de RDD, écocentres, dépôts volontaires, ressourceries, etc.). RECYC-QUÉBEC ne possède pas l'information sur les quantités traitées par ces différentes filières pour l'année 2010. En 2006-2007, ces différentes matières représentaient 78 kg par personne (42 kg en bordure de rue et 36 kg collectées par d'autres filières), soit 19% de toutes les matières résidentielles générées, alors qu'en 2010 ces matières représentaient 55 kg par personne, en bordure de rue seulement.

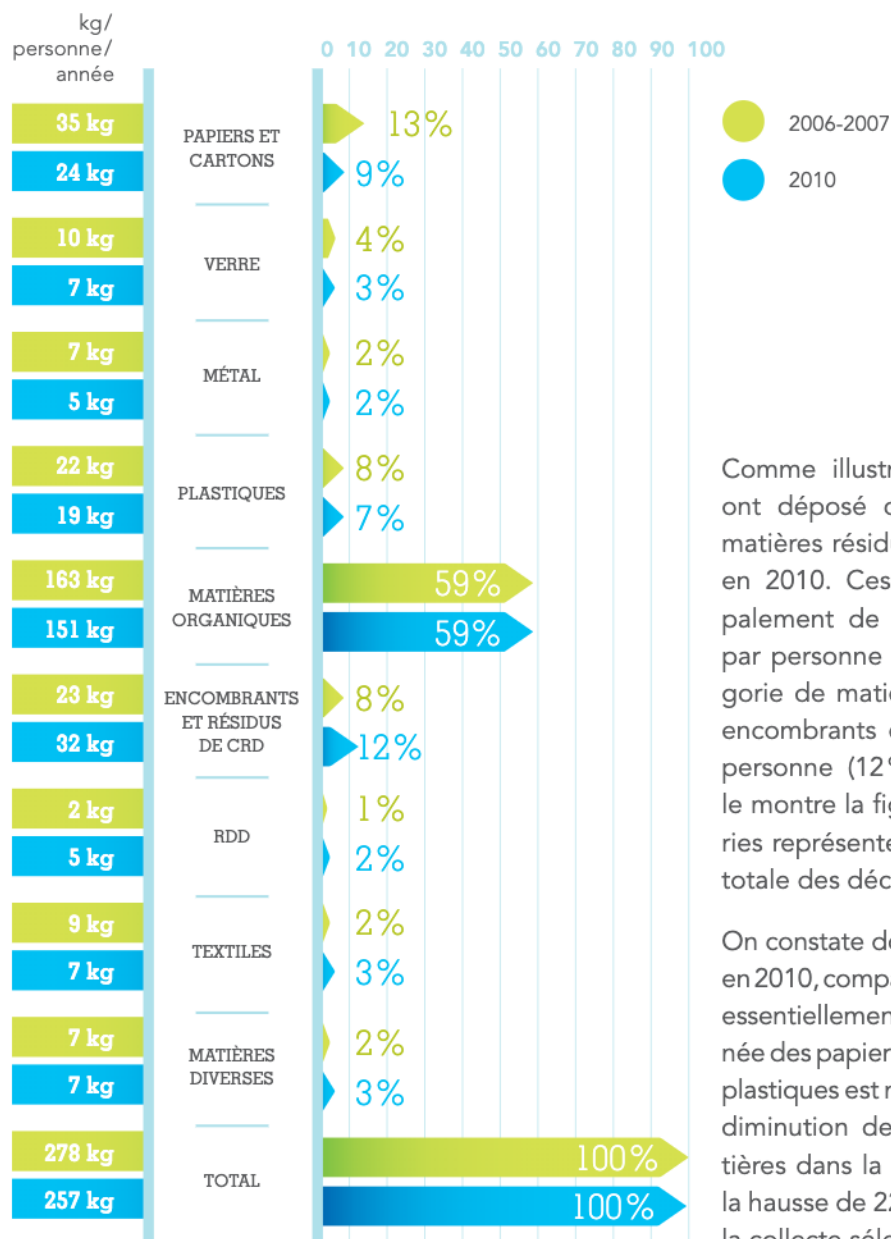
⁴ Inclut les contenants récupérés par le système de consigne publique.



Matières résiduelles acheminées à la collecte des déchets

CHACQUE QUÉBÉCOIS A DÉPOSÉ EN MOYENNE 257 KG DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS EN 2010, DONT 59 % ÉTAIENT DES MATIÈRES ORGANIQUES.

FIGURE 3 : COMPOSITION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE (EN KG/PERSONNE/ANNÉE)

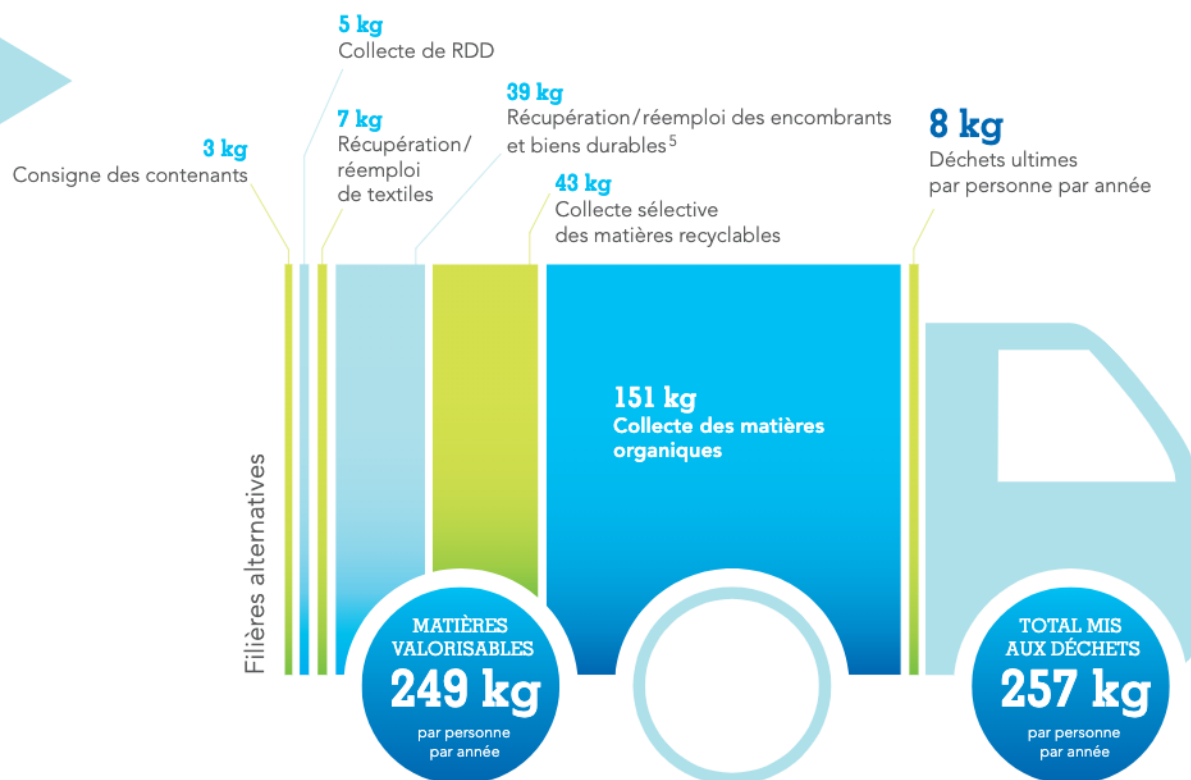


Comme illustré précédemment, les Québécois ont déposé chacun, en moyenne, 257 kg de matières résiduelles dans la collecte des déchets en 2010. Ces matières sont composées principalement de matières organiques, soit 151 kg par personne (59 % du total). La deuxième catégorie de matières la plus présente est celle des encombrants et résidus de CRD, soit 32 kg par personne (12 % de la quantité totale). Comme le montre la figure 3, chacune des autres catégories représente moins de 10 % de la composition totale des déchets.

On constate donc que la composition des déchets en 2010, comparativement à celle de 2006-2007, est essentiellement restée inchangée. La part combinée des papiers et cartons, du verre, du métal et des plastiques est néanmoins passée de 27 % à 21 %. La diminution de 20 kg par personne de ces matières dans la collecte des déchets correspond à la hausse de 22 kg de matières par personne dans la collecte sélective.

Des 257 kg par personne de matières éliminées chaque année, on peut estimer que seulement 8 kg sont « irrécupérables », en ce sens qu'elles n'ont aucune filière alternative à l'élimination à l'heure actuelle au Québec. Parmi ces matières, on retrouve notamment le verre plat et le grès, les sacs dégradables non compostables ou encore le liège, les lames de rasoir et autres objets hétéroclites. La figure 4 illustre le potentiel de détournement en fonction des filières existantes, ainsi que les quantités qui resteraient dans les déchets.

FIGURE 4: POTENTIEL DE MISE EN VALEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RETROUVÉES DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS, EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FILIÈRES ALTERNATIVES (EN KG/PERSONNE/ANNÉE)



⁵ Inclut notamment les jouets, l'équipement sportif, les articles pour bébés, etc.

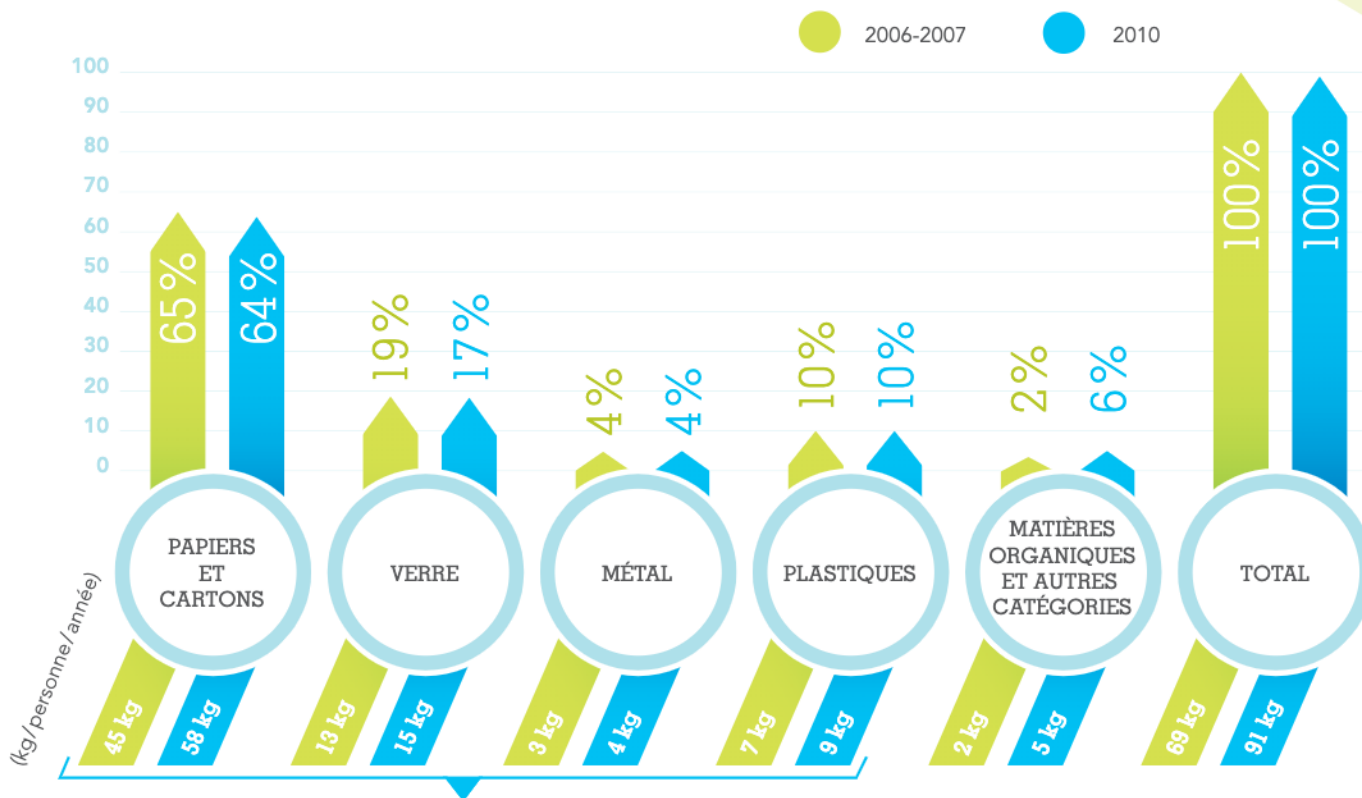


Récupération des matières recyclables généralement acceptées dans la collecte sélective résidentielle⁶

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES GÉNÉRALEMENT ACCEPTÉES DANS LA COLLECTE SÉLECTIVE EST EN FORTE HAUSSE, PASSANT DE 52 % EN 2006-2007 À 65 % EN 2010. UNE AUGMENTATION EST CONSTATÉE POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE MATIÈRES.

En 2010, chaque Québécois a déposé en moyenne 91 kg de matières à la collecte sélective (figure 5). En proportion, la composition est demeurée très stable, les papiers et cartons étant encore la catégorie la plus importante, représentant 64 % des quantités récupérées.

FIGURE 5: COMPOSITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE RÉSIDENNELLE (EN KG/PERSONNE/ANNÉE)



Incluent les papiers et cartons, le verre, le métal et les plastiques non acceptés dans la collecte sélective (4 kg par personne en 2010).

⁶ La notion de « matières recyclables généralement acceptées » est envisagée ici dans son sens le plus large. Ainsi, elle inclut des contenants, emballages et imprimés qui sont recyclables, bien qu'un nombre plus limité de municipalités les acceptent dans la collecte sélective.

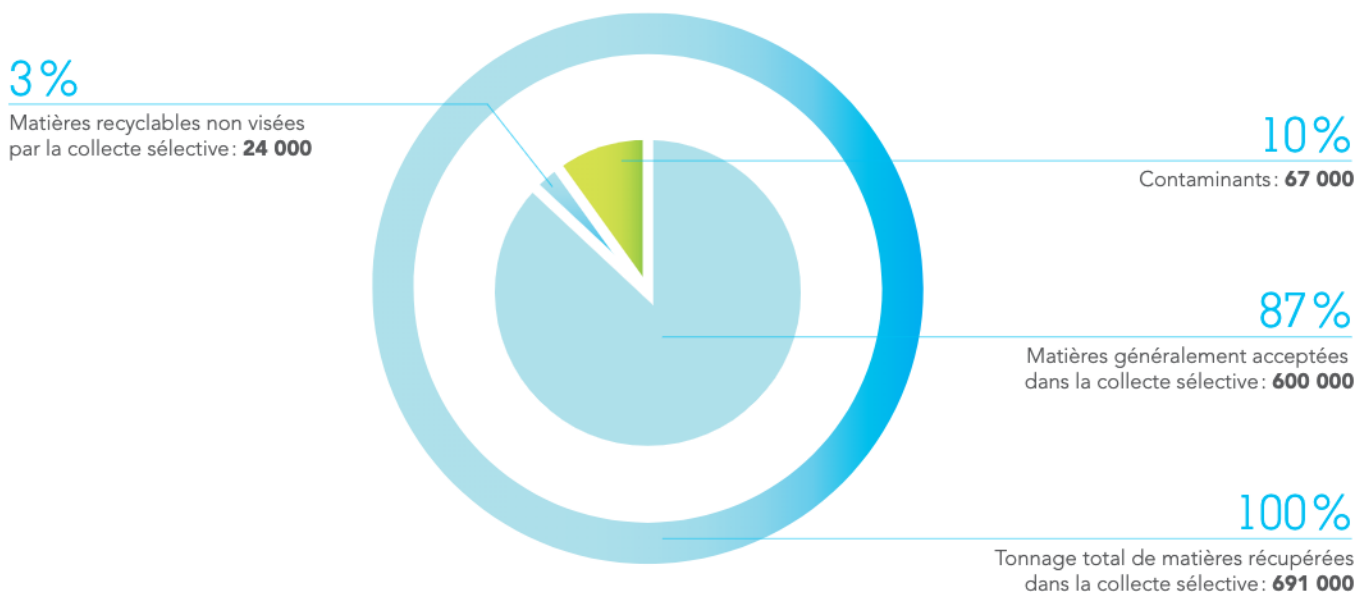
Afin de calculer le taux de récupération des papiers et cartons, du verre, du métal et des plastiques généralement acceptés dans la collecte sélective, on doit exclure les contaminants qui n'ont pas leur place dans la collecte sélective. Ainsi, en 2010, on retrouvait en moyenne 9 kg de contaminants par personne dans la collecte sélective, soit 10% du total des matières récupérées. La moitié de ces contaminants⁷ était composée de papiers et cartons, de verre, de métal et de plastiques non récupérables par la collecte sélective (4 kg), tels le verre plat, les emballages faits à base d'acide polylactique (PLA) ou encore les contenants de peinture ou d'huile; l'autre moitié (5 kg) était composée de matières diverses qui n'ont pas à être dans la collecte sélective (matières organiques, encombrants et résidus de CRD, RDD, textiles, autres). Ces erreurs de tri par le citoyen ont des conséquences importantes sur la collecte sélective, notamment parce que ces contaminants augmentent les coûts de collecte et de tri des matières et rendent parfois plus complexe leur traitement ultérieur effectué par des conditionneurs et des recycleurs (papetières, fabricants de granules de plastique, etc.).

UNE PRÉCISION IMPORTANTE DOIT ÊTRE APPORTÉE À L'ÉGARD DES MATIÈRES VISÉES PAR LE RÉGIME DE COMPENSATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE. SELON LE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (Q-2, R. 10), TROIS CATÉGORIES DE MATIÈRES SONT VISÉES PAR LE RÉGIME, SOIT LES CONTENANTS ET EMBALLAGES, LES IMPRIMÉS ET LES JOURNAUX. AINSI, À LA LUMIÈRE DE CETTE DÉFINITION, L'ACTUELLE CARACTÉRISATION PERMET DE CONSTATER QUE 13,77% DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL PAR LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE SONT DES MATIÈRES NON VISÉES PAR LE RÉGIME. CETTE STATISTIQUE N'INCLUT PAS LES COMMERCE ET INSTITUTIONS EN BORDURE DE RUE.

11

Par ailleurs, pour calculer le taux de récupération des matières généralement acceptées dans la collecte sélective, on doit également retirer les matières visées par la consigne: bien que ces matières soient recyclables, elles font partie des matières qui ne sont pas assujetties au régime de compensation. La composition des matières récupérées par la collecte sélective est illustrée à la figure 6.

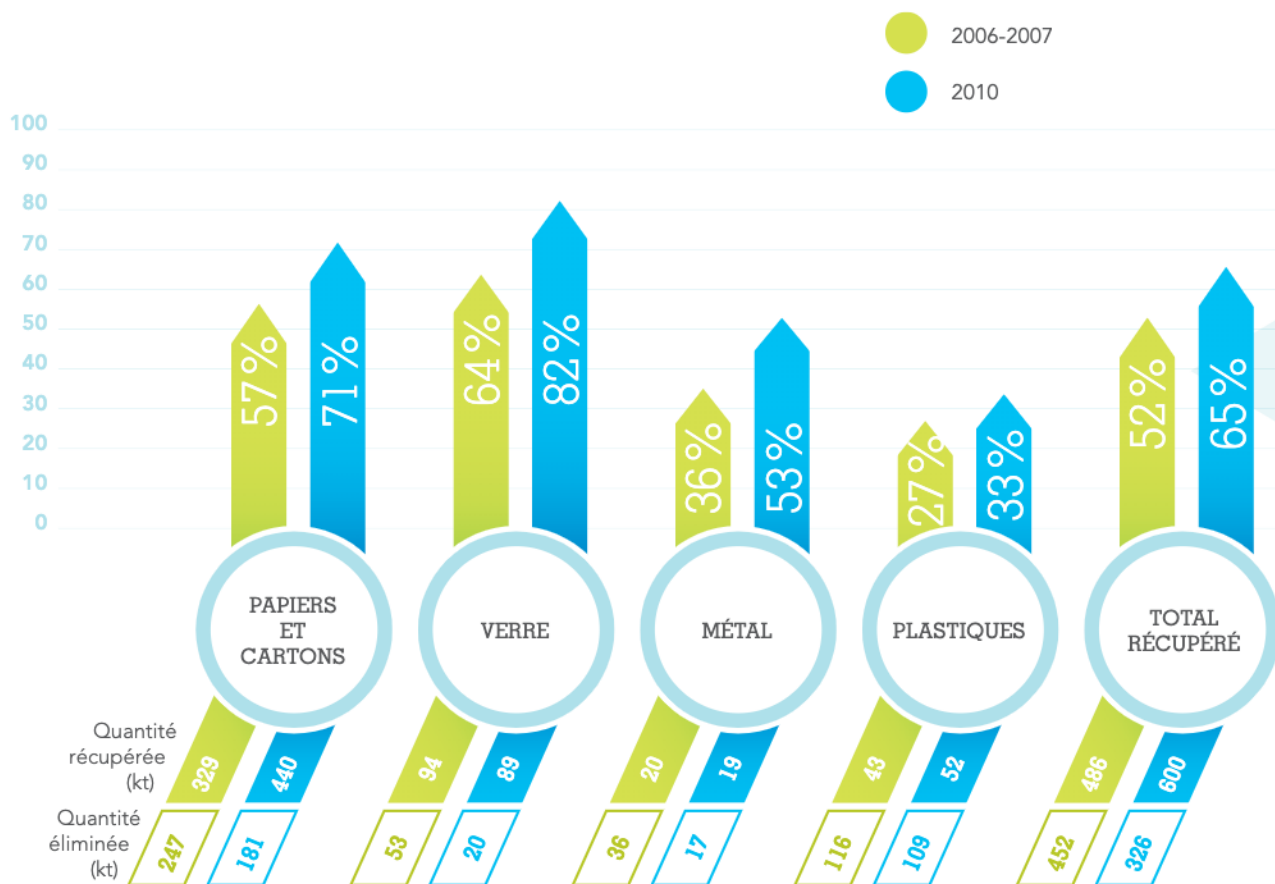
FIGURE 6: COMPOSITION DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES EN FONCTION DE LEUR ACCEPTABILITÉ DANS LA COLLECTE SÉLECTIVE (EN TONNES/ANNÉE)



⁷ Les contaminants sont des matières qui ne sont pas compatibles avec une filière de récupération et de recyclage – dans ce cas-ci la collecte sélective. La contamination est donc une notion relative aux matières déposées dans le bac de récupération. En revanche, la notion de rejets fait référence aux matières destinées à l'élimination, et ce, à la sortie des centres de tri. Soulignons que les rejets sont composés à la fois de contaminants et de matières recyclables visées ou non par le régime de compensation.

La figure 7 illustre les quantités récupérées pour chaque grande catégorie de matières généralement acceptées dans la collecte sélective et leur taux de récupération correspondant. En 2010, ce sont 600 000 tonnes de ces matières qui ont été récupérées, soit 114 000 tonnes de plus qu'en 2006-2007. Le taux de récupération de ces matières est également en forte hausse, passant de 52 % en 2006-2007 à 65 % en 2010. On constate que toutes les catégories ont vu leur taux de récupération augmenter: les papiers et cartons (+ 14%), le verre (+ 18%), le métal (+ 17%) et les plastiques (+ 6%).

FIGURE 7: QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES DE MATIÈRES RECYCLABLES GÉNÉRALEMENT ACCEPTÉES DANS LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN MILLIERS DE TONNES ET %)



Une division plus pointue des catégories permet de mieux évaluer le comportement moyen du citoyen. La figure 8 montre que la majorité des grandes catégories de matières sont récupérées à plus de 60%: les journaux, les magazines, les circulaires et autres imprimés, les contenants multicouches et aseptiques, les bouteilles en verre et les contenants alimentaires en verre. Deux autres catégories, les emballages de papier et carton et les bouteilles de boisson en plastique, sont tout juste sous la barre des 60% (respectivement 59% et 58%). Seules deux catégories ont un taux de récupération inférieur à 50%; elles ne représentent toutefois que 15% du total des matières visées par la collecte sélective.

On constate également que pour toutes ces catégories, le taux de récupération a augmenté. Les bouteilles de boisson en verre (+ 18%) et les circulaires et autres imprimés (+ 17%) sont celles qui ont connu la plus forte hausse de leur taux de récupération entre 2006-2007 et 2010.

FIGURE 8 : QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES DES DIFFÉRENTES MATIÈRES EN FONCTION DE LEUR USAGE ET TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN TONNES ET %)



13

Quelques exemples de matières récupérées

La plupart des matières prises individuellement ont un bon taux de récupération : près des trois quarts, en termes de tonnage, ont un taux de récupération supérieur à 60%. Parmi celles-ci, on retrouve les circulaires à 83%, les boîtes de carton ondulé à 64%, les boîtes de carton plat à 62% et les bouteilles d'eau en PET à 62%.

* Lors de l'étude 2006-2007, les données inscrites pour les journaux et les magazines étaient jumelées.

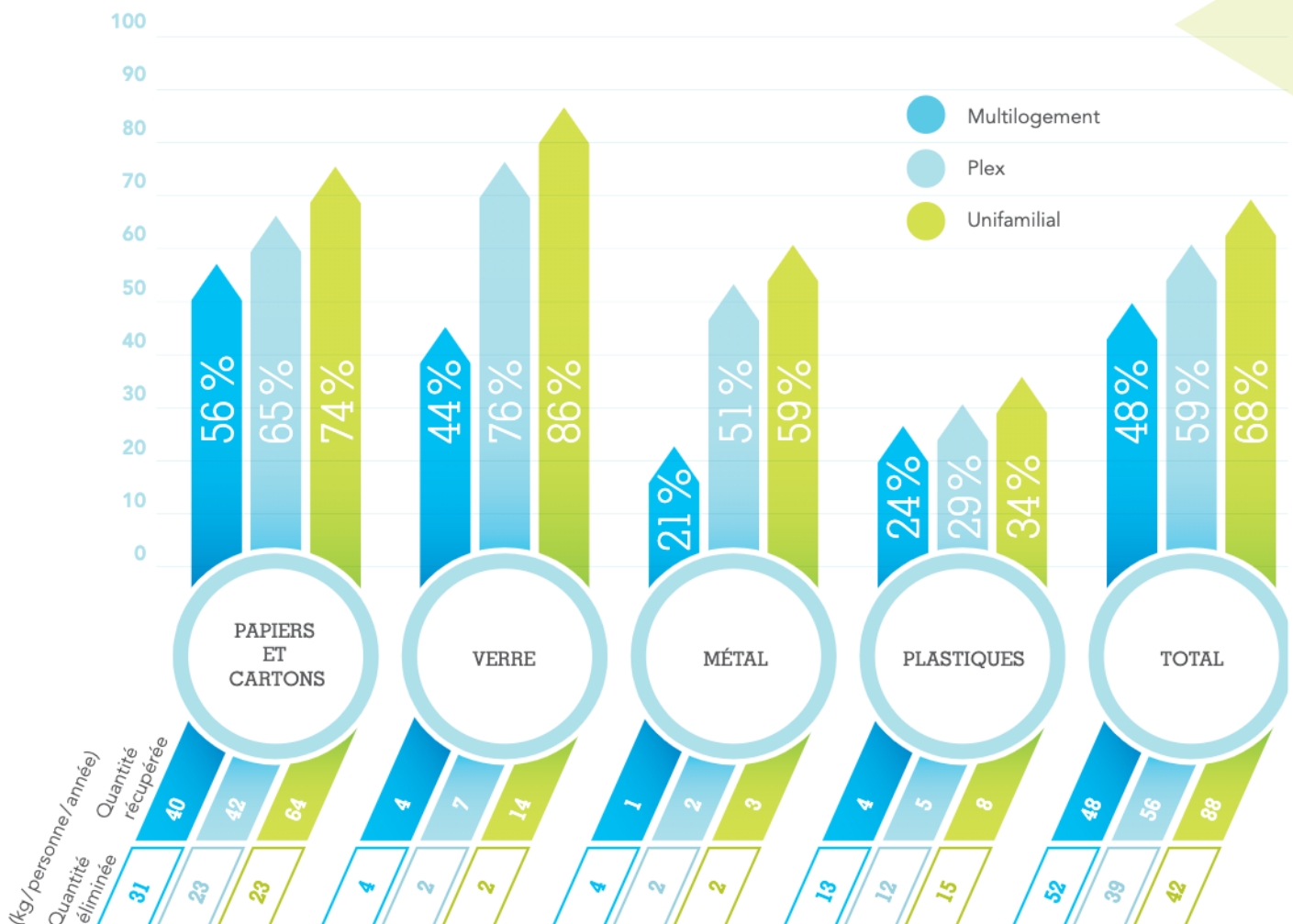
PAR RAPPORT AUX RÉSULTATS DE 2006-2007, TOUS LES TYPES DE LOGEMENT ONT VU LEUR TAUX DE RÉCUPÉRATION GLOBAL AUGMENTER.



Performance de la collecte sélective en fonction du type de logement

Comme il a été démontré par les résultats de la caractérisation résidentielle 2006-2007, la collecte sélective des matières recyclables montre des performances variables en fonction du type de logement. Tout comme en 2006-2007, le taux de récupération observé en 2010 auprès des résidences unifamiliales (67 %) est supérieur à celui observé dans les plex (57 %), lui-même supérieur à celui des multilogements (48 % comme l'illustre la figure 9). Par rapport aux résultats de 2006-2007, on constate cependant que tous les types de logement ont vu leur taux de récupération global augmenter de 9 % à 16 %. L'implantation de bacs roulants dans un nombre croissant de municipalités ainsi que la desserte croissante des multilogements peut expliquer en partie cette augmentation.

FIGURE 9: QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES DES MATIÈRES RECYCLABLES VISÉES PAR LA COLLECTE SÉLECTIVE ET TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN KG/PERSONE/ANNÉE ET EN %)





Récupération des matières organiques

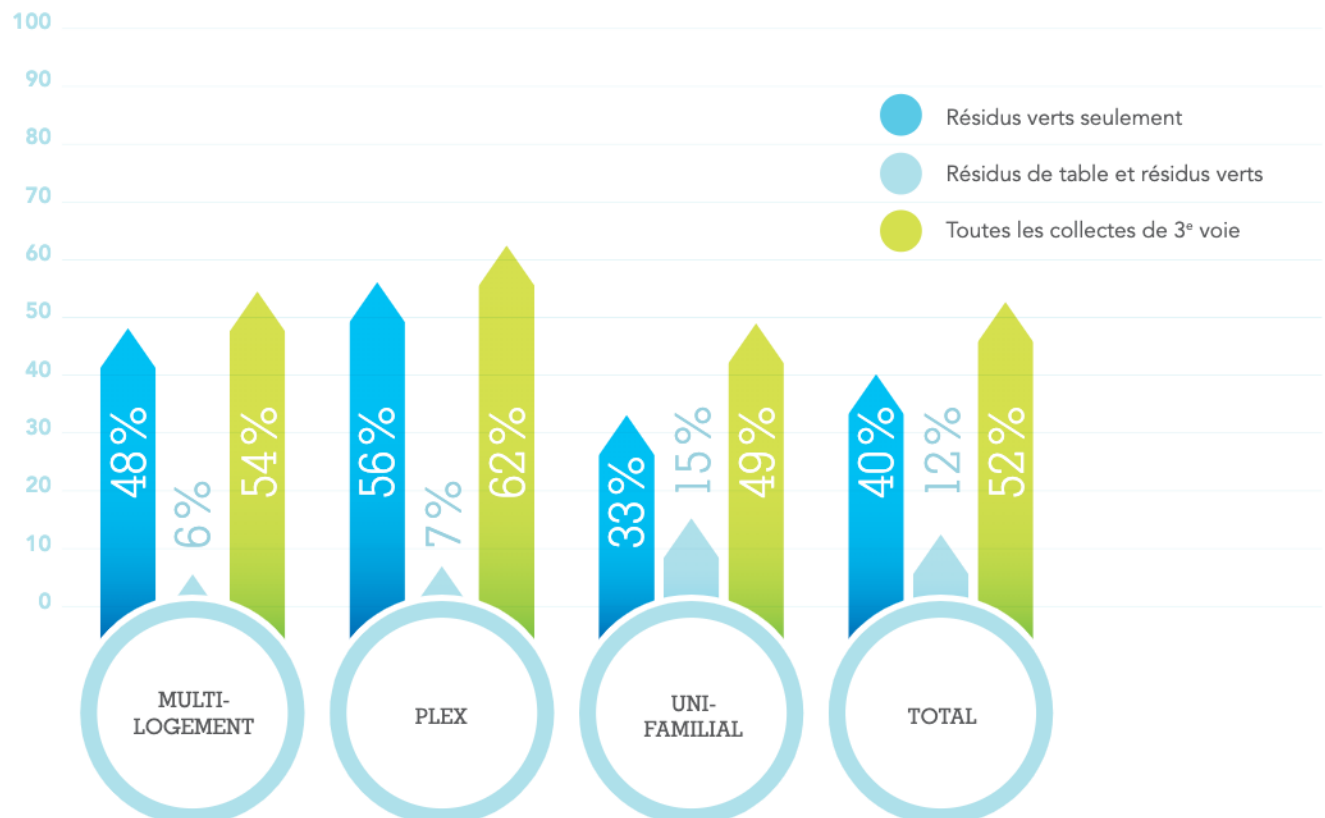
EN 2010, 52 % DES MÉNAGES ÉCHANTILLONNÉS ÉTAIENT DESSERVIS PAR UNE COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS OU UNE COLLECTE COMBINÉE.

Différentes collectes de porte en porte de matières organiques (3^e voie) desservait les logements échantillonnés lors de l'étude de caractérisation. Deux types de collecte étaient présents :

- > Collecte de résidus verts seulement (dont les collectes de feuilles)
- > Collecte combinée de résidus de table et de résidus verts

Parmi les logements échantillonnés, 40% étaient desservis par une collecte de résidus verts seulement et 12% par une collecte combinée (résidus de table et résidus verts), pour un total de 52%. Selon les différents types de logement, la desserte par l'une ou l'autre des collectes varie grandement (figure 10).

FIGURE 10: PRÉSENCE DES COLLECTES DE MATIÈRES ORGANIQUES, PAR TYPE DE LOGEMENT (EN%)



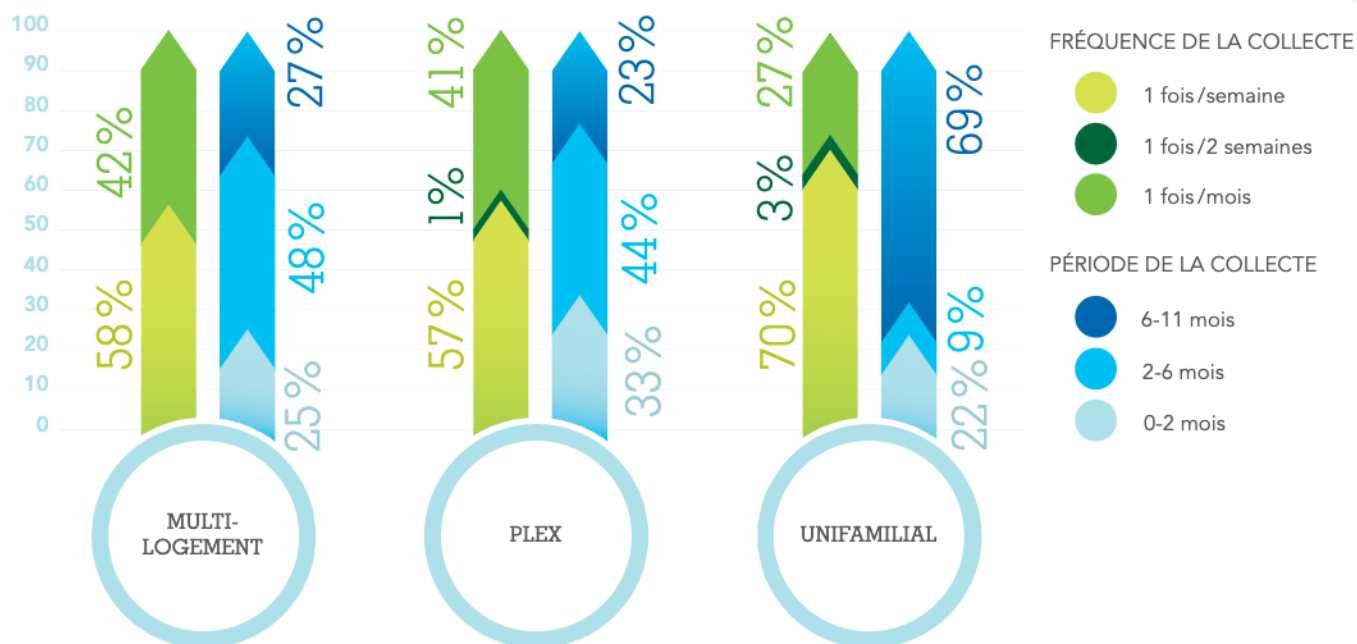
La concentration de multilogements et de plex échantillonnés lors de l'étude sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal explique que l'on retrouve un nombre relativement élevé de ces collectes; plusieurs villes ont effectivement mis en place des collectes pouvant les desservir. Parallèlement, les logements unifamiliaux échantillonnés lors de l'étude étaient davantage répartis sur l'ensemble du Québec, donc répartis sur un grand nombre de municipalités. Ainsi la variabilité des services de collecte offerts y était plus grande.

La fréquence et l'offre saisonnière des différentes collectes présentes dans les logements échantillonnés⁹ sont également fort différentes selon les types de logement.

Pour ce qui est de la fréquence des collectes de résidus verts, les résidences unifamiliales sont davantage desservies par une collecte hebdomadaire, alors que dans les multilogements et les plex, les collectes sont plutôt ponctuelles (1 fois par mois et moins). Pour ce qui est de la période de collecte, on retrouve davantage de collectes saisonnières (de 2 à 6 mois) dans les multilogements et les plex alors que, dans les résidences unifamiliales, la période de collecte est souvent plus longue (6 à 11 mois par année).

En ce qui concerne la fréquence des collectes combinées, les résidences unifamiliales sont essentiellement desservies par une collecte hebdomadaire alors que, dans les multilogements et les plex, on observe plutôt des collectes aux deux semaines. Quant à la période de collecte, l'ensemble des logements étaient desservis sur une période de 12 mois par année.

FIGURE 11 : FRÉQUENCE ET PÉRIODE DES COLLECTES DE RÉSIDUS VERTS SEULEMENT, PAR TYPE DE LOGEMENT (EN %)



⁹ Ces informations ont été obtenues auprès des municipalités et collectivités où l'étude s'est déroulée.

FIGURE 12: FRÉQUENCE ET PÉRIODE DES COLLECTES COMBINÉES, PAR TYPE DE LOGEMENT (EN %)



17

Enfin, le taux de sortie des matières a été estimé à 45 % pour la collecte combinée, ce qui signifie que près de la moitié des logements échantillonnés ont mis leur bac de récupération en bordure de rue en vue de la collecte¹⁰. En comparaison, une précédente étude de caractérisation du secteur résidentiel avait permis d'estimer à 35 % ce même taux de sortie, cette fois pour tous les types de collecte de matières organiques¹¹.

AU TOTAL POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL AU QUÉBEC, EN 2010, CE SONT 164 000 TONNES DE MATIÈRES ORGANIQUES QUI ONT ÉTÉ RÉCUPÉRÉES, SOIT 22 KG PAR PERSONNE PAR ANNÉE. TOUTEFOIS, LA QUANTITÉ DE MATIÈRES ORGANIQUES TOUJOURS EXPÉDIÉE À L'ÉLIMINATION DEMEURE FORT IMPORTANTE, ATTEIGNANT PRÈS DE 1,2 MILLION DE TONNES.

Puisque l'offre, la fréquence et la période des collectes de matières organiques varient grandement selon les types de logement et de collecte, l'impact se fait sentir au niveau des quantités de matières organiques récupérées, selon ces mêmes types de logement et de collecte. Ainsi, les résultats de la présente étude ne permettent pas d'estimer les quantités de matières organiques récupérées par type de logement.

¹⁰ Il est important de distinguer le taux de sortie du taux de participation : le taux de sortie indique la proportion des ménages qui ont mis leur bac de récupération des matières organiques en bordure de rue en vue de la collecte, au moment de l'échantillonnage, alors que le taux de participation se mesure généralement sur une période de quatre semaines consécutives.

¹¹ Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC, *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics 2006-2009*, p.18-19.

Malgré ces limites, il demeure possible d'estimer, à l'échelle du Québec, les quantités globales de matières organiques récupérées selon les types de collecte. On estime que les collectes de résidus verts ont permis de récupérer, en 2010, environ 45 000 tonnes de matières organiques, ce qui représente globalement une quantité de 6 kg par personne par année. Quant aux collectes combinées, on estime que près de 119 000 tonnes de matières organiques ont été récupérées, soit 16 kg par personne par année. Au total pour le secteur résidentiel au Québec, en 2010, ce sont 164 000 tonnes de matières organiques qui ont ainsi été récupérées, soit 22 kg par personne par année¹².

On observe également que la quasi-totalité de ces matières organiques récupérées à l'échelle provinciale, soit 97%, proviennent de résidences unifamiliales. Cette situation s'explique notamment par la prédominance du nombre de résidences unifamiliales par rapport aux multilogements et aux plex, la desserte offerte en grande majorité des résidences unifamiliales par une collecte de matières organiques, de même que le nombre plus important de personnes dans ce dernier type de logement.

12 Cette quantité est comprise dans les données sur les matières organiques générées, présentées précédemment à la figure 1.

Au niveau de la génération de matières, l'étude de caractérisation permet d'estimer que 12 % des matières organiques du secteur résidentiel ont été récupérées en 2010, un taux similaire à celui observé pour le secteur municipal en 2008¹³ et identique à celui observé en 2010, en excluant le traitement des boues municipales¹⁴. Bien que l'offre des collectes de matières organiques se soit bonifiée au cours des dernières années avec des ajouts dans certaines municipalités d'importance, les quantités globales récupérées par habitant à l'échelle du Québec stagnent. Les résultats pour les collectes combinées en sont un bon exemple : selon la caractérisation 2006-2007, on estimait à 15 kg par personne par année la quantité de matières organiques récupérées, alors qu'en 2010 on l'estime à 15,7 kg par personne par année, une augmentation de moins de 5 %.

Il faut en conclure que la quantité de matières organiques d'origine résidentielle et toujours expédiée à l'élimination demeure encore fort importante. En fait, les données de la présente étude permettent d'estimer qu'en 2010, près de 1,2 million de tonnes de matières organiques provenant du secteur résidentiel et récoltées de porte en porte ont été expédiées à l'élimination. Bien qu'il s'agisse d'une diminution globale d'environ 5 % au cours des dernières années, la proportion de matières organiques dans la collecte des déchets d'origine résidentielle est demeurée stable, à près de 60 % de l'ensemble des quantités éliminées¹⁵ (voir figure 3).

13 RECYC-QUÉBEC, *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, p.8.

14 Les résultats du *Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec* indiquent un taux de recyclage de 18 % des matières organiques du secteur municipal. Cette donnée inclut les boues municipales, conformément aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan d'action 2011-2015 qui l'accompagne.

15 Cette donnée ne doit pas être confondue avec la proportion de matières organiques comprises dans l'ensemble des matières résiduelles générées d'origine résidentielle qui, elle, s'établissait à 47 % en 2010. Il s'agit d'une légère augmentation quant aux données des études de caractérisation résidentielle antérieures qui indiquaient 44 %.



Autres catégories de matières non destinées à l'une des trois collectes

Outre les papiers et cartons, le verre, le métal, les plastiques et les matières organiques, on retrouve des encombrants, des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), des résidus domestiques dangereux (RDD), du matériel informatique, des textiles et des matières diverses¹⁶ dans les collectes résidentielles en bordure de rue. Bien qu'elles ne devraient pas s'y retrouver, ces matières représentent 16% des matières déposées en bordure de rue.



Encombrants et résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

20

DEPUIS 2006-2007, LA GÉNÉRATION D'ENCOMBRANTS ET DE RÉSIDUS DE CRD D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE CONSTATÉE EN BORDURE DE RUE A CONNU UNE AUGMENTATION DE 20 %.

Au cours des dernières années, des efforts importants ont été déployés afin de détourner ces matières des collectes en bordure de rue, autant dans les déchets que dans les matières recyclables, notamment par la mise en place d'une multitude d'écocentres et ce, dans plusieurs collectivités de la province. Toutefois, on constate que des efforts restent à faire. La génération d'encombrants et de résidus de CRD d'origine résidentielle constatée en bordure de rue a, depuis 2006-2007, connu une augmentation de 20%, soit 11 kg par personne par année supplémentaires. Les plus importantes augmentations sont observées pour les meubles et les articles encombrants (matelas, tapis, meubles de jardin, etc.), ainsi que pour le bois d'œuvre (planches, madriers, planchers, revêtements, etc.).

On estime en 2010 que ce sont plus de 250 000 tonnes d'encombrants et de résidus de CRD qui ont été générés en bordure de rue, dont 95% ont été expédiés à la collecte des déchets.

¹⁶ Telles que des articles de bébé, articles de sport, carcasses d'animaux, pneus, etc.



Résidus domestiques dangereux (RDD)

LA QUANTITÉ DE RDD DÉPOSÉS EN BORDURE DE RUE A AUGMENTÉ DE PLUS DE 200% DEPUIS 2006-2007.

Même s'ils composent moins de 1% du total des matières déposées en bordure de rue en milieu résidentiel, les RDD n'en demeurent pas moins importants, considérant leur nature et leur potentiel de contamination. On estime en 2010 que plus de 5 kg par personne par année de ces mêmes RDD ont été déposés en bordure de rue, soit dans les collectes de déchets ou de matières recyclables. Il s'agit d'une augmentation de plus de 200% par rapport aux données de l'étude 2006-2007. Pour les huiles, contenants et filtres, de même que pour les autres RDD¹⁷, les quantités générées ont augmenté de façon importante et représentent maintenant la majorité des RDD déposés en bordure de rue (figure 13), contrairement aux résultats obtenus lors de l'étude 2006-2007. Les quantités générées de peinture, teinture, vernis ainsi que les batteries et les piles sont quant à elles demeurées relativement stables.

21

FIGURE 13: COMPOSITION DES RDD RETROUVÉS DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS ET LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE RÉSIDENTIELLE (EN %)



17 Comprenant entre autres des nettoyeurs, détergents, cires, colles, adhésifs, diluants, solvants, décapants, graisses, etc.

Conclusion

La *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010* montre une croissance rapide du taux de récupération des matières généralement acceptées dans la collecte sélective au Québec. De 52 % en 2006-2007, il est passé à 65 % en 2010, soit un gain de 13 % en moins de quatre ans.

contenu du bac dans la perspective du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*, on constate que près de 14% des matières présentes dans le bac sont des matières non visées par le régime de compensation.

IL SERA ÉGALEMENT INTÉRESSANT DE SUIVRE AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES L'ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉCUPÉRÉES. ALORS QUE PLUSIEURS MUNICIPALITÉS DEVRAIENT METTRE EN PLACE CE TYPE DE COLLECTE. SOULIGNONS QUE LES MATIÈRES ORGANIQUES REPRÉSENTENT TOUJOURS, À ELLES SEULES, 60% DES MATIÈRES RETROUVÉES DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS DES CITOYENS. CES MATIÈRES PRÉSENTENT DONC LE PLUS FORT POTENTIEL POUR AMÉLIORER LE PORTRAIT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉSIDENTIELLES AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES.

La caractérisation 2010 confirme également la nécessité de répéter régulièrement l'exercice, afin de bien rendre compte de l'évolution dans les habitudes de consommation et de récupération des citoyens, pouvant ainsi guider les efforts de sensibilisation. Il est notamment essentiel pour Éco Entreprises Québec de bien documenter l'évolution des taux de récupération des matières généralement acceptées dans la collecte sélective, puisque ceux-ci font partie intégrante de son Tarif. C'est sur la base de ce Tarif que les entreprises visées par le régime de compensation de la collecte sélective versent leurs contributions aux municipalités. Cette compensation atteint 100% des coûts nets de la collecte sélective municipale depuis 2013.

D'autre part, il est important de documenter le taux de contamination de la collecte sélective municipale. La présence de 10%, en poids, de ces contaminants dans le bac de récupération entraîne des défis opérationnels et des coûts supplémentaires pour le système de collecte sélective. Par ailleurs, lorsque l'on décortique le

Par ailleurs, si l'on en juge par les présents résultats, plusieurs mesures déployées ces dernières années visant à accroître les taux de récupération ont semblé porter fruit. L'augmentation importante du taux de récupération des bouteilles de boisson en verre (+ 18%) et des circulaires et autres imprimés (+ 17%) en sont de bons exemples.

Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC ont déjà initié la prochaine étude de caractérisation, réalisée au cours de l'année 2012-2013, afin de continuer à documenter de manière fiable la génération et la gestion des matières résiduelles dans le secteur résidentiel au Québec.



Caractérisation
des matières résiduelles
du secteur résidentiel
2010

Annexes 1 et 2

Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC,
réalisée par DESSAU et NI Environnement

Annexe 1

Liste des catégories de matières utilisées pour le tri¹⁸

PAPIERS ET CARTONS

1. JOURNAUX

Journaux (quotidiens, hebdos, etc.) – essentiellement en papier journal.

2. PUBLICATIONS ET CIRCULAIRES EN PAPIER JOURNAL

Encarts, circulaires et dépliants publicitaires imprimés sur du papier journal, habituellement brochés et distribués à l'intérieur d'un journal, dans le Publisac ou directement chez le consommateur. Guides de parcs et suppléments automobile ou immobilier imprimés sur papier journal et publications sur papier journal avec couvert glacé ou non. Publiés dans un but de « consommation rapide ».

Ex. : circulaires de supermarché, hebdomadaires automobile, immobilier, etc.

3. REVUES ET MAGAZINES

Essentiellement en papier glacé.

4. CATALOGUES ET DOCUMENTS RELIÉS

Catalogues publicitaires, généralement sur papier glacé et documents reliés (brochés, collés ou autres).

Ex. : catalogues saisonnier d'un détaillant, guides promotionnels reliés imprimés sur papier glacé, magazines/brochures de voyage, rapports annuels, répertoires commerciaux, brochures, etc.

5. BOTTINS

Bottins téléphoniques répertoires téléphoniques et annuaires de quartier.

6. PAPIER À USAGE GÉNÉRAL / PAPIER DE BUREAU

Papier tout usage blanc ou de couleur, papier spécialisé blanc ou de couleur pour imprimantes ou photocopieurs, bloc-notes à feuilles détachables, feuilles mobiles lignées ou quadrillées.

7. AUTRES IMPRIMÉS

Enveloppes blanches et imprimées; encarts promotionnels sous enveloppe; information imprimée incluse dans les produits emballés, y compris les instructions d'assemblage, guides d'utilisation; circulaires imprimées sur papier glacé, information promotionnelle, cartes de garantie, information sur la sécurité d'un produit et coupons; information annuelle sur les polices d'assurance, y compris les documents de polices d'assurance et les états de compte; états de compte mensuels, trimestriels et annuels; rapports sur les investissements de fonds et les prospectus; calendriers promotionnels gratuits; billets de loterie et de campagne de financement; reçus de caisse.

¹⁸ La liste a été constituée en 2010, soit avant les modifications de la loi et du règlement encadrant le régime de compensation pour la collecte sélective municipale.

8. AUTRES IMPRIMÉS NON VISÉS PAR ÉEQ

Guides TV, photographies, papier construction, papier carbone, calendriers achetés, agendas achetés, livres, etc.

9. EMBALLAGES DE PAPIER KRAFT

Sacs et emballages de papier Kraft.

Ex. : sacs de pommes de terre, sacs d'épicerie, sachets de sucre, sacs de papier pour aliments à emporter, sacs de farine, sacs de sucre, sacs de gruau, etc.

10. CARTON ONDULÉ

Boîtes de carton ondulé.

Ex. : boîtes pour téléviseurs, boîtes à pizza, etc.

11. EMBALLAGES ET CONTENANTS LAMINÉS

Papier ou carton plat doublé d'une couche de plastique ou d'aluminium.

Ex. : sacs à biscuits, sacs à pop-corn, emballages de sandwichs fast-food, pots de crème glacée, contenants de plats congelés, sacs-cadeaux, bols à soupe, verres à café en carton laminé, papier à muffins, papier ciré pour beignes, barquettes en papier, enveloppes avec bulles, enveloppes pour barres céréalières, emballages-coques pour piles, etc.

12. CONTENANTS COMPOSITES

Contenants multimatières dont la composante principale est la fibre.

Ex. : cannettes en fibres (dont le fond et le couvercle sont faits de métal ou de plastique), contenants de croustilles tubulaires, de chocolat en poudre, de jus congelés, etc.

13. CARTON PRESSÉ

Cartons dont la fibre est apparente.

Ex. : cartons d'œufs, plateaux moulés, barquettes pour café ou pour fruits, assiettes en carton pressé, etc.

14. CARTON PLAT D'EMBALLAGE

Boîtes de céréales ou de chaussures, boîtes de papier-mouchoir, rouleaux de papier hygiénique ou d'essuie-tout, caisses de bière, assiettes en carton plat, etc.

15. AUTRES EMBALLAGES DE PAPIER

Étiquettes volantes pour vêtements, papier journal utilisé comme matière d'emballage (pour emballer les chaussures ou les cadeaux par exemple), tasses de papier pour breuvages chauds, sacs à pain ou à maïs soufflé en papier, papier de soie, emballages-cadeaux.

16. CONTENANTS MULTICOUCHES

Pintes de lait (gable top), cartons de jus, berlingots, mélasse, etc.

17. CONTENANTS ASEPTIQUES

Boîtes à jus, contenants à soupe, etc.

VERRE

18. BOUTEILLES CONSIGNÉES – SAQ

Tout contenant consigné de la SAQ, incluant ceux en vente dans les épiceries et les dépanneurs.

19. BOUTEILLES CONSIGNÉES DE BOISSON ALCOOLISÉE

Bouteilles consignées de bière et d'alcool (sauf contenants de la SAQ).

20. BOUTEILLES CONSIGNÉES DE BOISSON NON ALCOOLISÉE

Contenants consignés de boisson en verre.

Ex. : boissons gazeuses, certains thés glacés.

21. BOUTEILLES NON CONSIGNÉES – SAQ

Tout contenant non consigné de la SAQ, incluant ceux en vente dans les épiceries et les dépanneurs.

22. BOUTEILLES NON CONSIGNÉES DE BOISSON ALCOOLISÉE

Bouteilles non consignées de bière et d'alcool (sauf contenants de la SAQ).

23. BOUTEILLES NON CONSIGNÉES DE BOISSON NON ALCOOLISÉE

Contenants non consignés de boisson en verre.

Ex. : jus, eau gazéifiée, eau minérale et eau plate.

24. CONTENANTS ALIMENTAIRES

Contenants en verre pour différents aliments.

Ex. : Bocaux pour cornichons, salsa ou sauce pour pâtes, bouteilles d'huile d'olive, de vinaigre balsamique.

25. VERRE PLAT, GRÈS, CÉRAMIQUE ET AUTRES TYPES DE VERRES

Objets refusés par la collecte sélective uniquement.

Ex. : céramique, vaisselle, verres à boire brisés, pyrex, vitres de fenêtres, miroirs cassés, ampoules, pots en grès.

MÉTAL

26. CANETTES DE BOISSON GAZEUSE CONSIGNÉES

Canettes de boisson gazeuse consignées au Québec.

Ex. : boissons gazeuses, certains thés glacés, etc.

27. CANETTES DE BOISSON ÉNERGISANTE CONSIGNÉES

Canettes de boisson énergisante consignées au Québec.

28. CANETTES DE BIÈRE CONSIGNÉES

Contenants de 450 ml et moins

29. CANETTES DE BIÈRE CONSIGNÉES

Contenants de plus de 450 ml

30. CANETTES DE BOISSON EN ALUMINIUM NON CONSIGNÉES

Canettes non consignées au Québec.

Ex. : canettes pour jus non visées par la consigne, canettes d'eau gazéifiée, etc.

27

31. AUTRES EMBALLAGES EN ALUMINIUM RIGIDE

Conserves de sardines, certaines conserves de nourriture pour chats, etc.

32. PAPIER ALUMINIUM ET CONTENANTS

Assiettes en aluminium, papier aluminium, assiettes à tarte, sceaux pour yogourt/crème sure, plateaux à lasagne congelée, bombes à fixatif ou à mousse en aluminium, etc.

33. AÉROSOLS ET TUBES MÉTALLIQUES EN ACIER

Canettes aérosols en acier, crème fouettée, produits déodorants, assainisseurs d'air, fixatifs, etc.

Exclut : bombes aérosols de peinture (catégorie # 35).

34. AUTRES CONTENANTS ET EMBALLAGES NON CONSIGNÉS EN MÉTAL

Conserves, jus de tomate, boîtes de biscuits, boîtes de thé, couvercles en métal (incluant les couvercles de jus congelés), conserves de nourriture pour animaux, supports à linge, etc.

35. CONTENANTS DE PEINTURE VIDES

Contenants vides de peinture incluant les canettes aérosols de peinture.

Exclut : contenants avec des restants de peinture (catégorie # 77).

36. AUTRES MÉTAUX

Métaux refusés par la collecte sélective uniquement.

Ex. : ferraille, tôle, filage, tuyauterie, clous, ustensiles, épingles, aimants à frigo, chaudrons et poêlons, etc.

37. HORS CATÉGORIE - MÉTAL

Sangles de métal.

PLASTIQUES

38. BOUTEILLES DE BOISSON CONSIGNÉES

Contenants consignés au Québec.

Ex. : boissons gazeuses, thé glacé, etc.

Exclut : cruches d'eau consignées à remplissage multiple (catégorie # 66).

39. BOUTEILLES D'EAU À REMPLISSAGE UNIQUE

Bouteilles d'eau.

Exclut : cruches d'eau consignées à remplissage multiple (catégorie # 66).

40. BOUTEILLES DE BOISSON NON CONSIGNÉES # 1 TRANSPARENTES - CLAIR, BLEU OU VERT PÂLE

La majorité des bouteilles de boisson.

Ex. : jus de fruits ou de légumes, contenants en plastique # 1 de la SAQ, etc.

41. BOUTEILLES DE BOISSON NON CONSIGNÉES # 1 OPAQUES, OU TRANSPARENTES AUTRES QUE CLAIR, BLEU OU VERT PÂLE

Bouteilles avec bouchons.

42. BOUTEILLES ET CONTENANTS ALIMENTAIRES ET AUTRES # 1 TRANSPARENTES - CLAIR, BLEU OU VERT PÂLE

Bouteilles et contenants avec bouchons (sauf boissons).

Ex. : bouteilles d'huile à cuisson, bouteilles à vinaigrette, pots de beurre d'arachides, bouteilles de savon à vaisselle, de rince-bouche, produits nettoyants de cuisine, etc.

43. BOUTEILLES ET CONTENANTS ALIMENTAIRES ET AUTRES # 1 OPAQUES, OU TRANSPARENTES AUTRES QUE CLAIR, bleu ou vert pâle

Bouteilles avec bouchons.

44. BOUTEILLES DE BOISSONS # 2

Pintes de lait, certains jus, contenants en plastique # 2 de la SAQ, etc.

45. BOUTEILLES ET CONTENANTS ALIMENTAIRES ET AUTRES # 2

Bouteilles et contenants avec bouchons (sauf boissons).

Ex. : vinaigre, savon à linge, shampoing, lave-glace, nettoyants domestiques, eau de Javel, etc.

46. HORS CATÉGORIE - PLASTIQUE

Contenants d'antigel vides.

47. HORS CATÉGORIE - PLASTIQUE

Contenants de lave-vitre vides.

48. AUTRES EMBALLAGES # 1 TRANSPARENTS - CLAIR, BLEU OU VERT PÂLE

Emballages sans bouchons.

Ex. : pâtisseries (clamshells), contenants pour plats au micro-ondes, boîtes d'œufs.

49. AUTRES EMBALLAGES # 1 OPAQUES, OU TRANSPARENTS AUTRES QUE CLAIR, BLEU OU VERT PÂLE

Emballages sans bouchons.

Ex. : pâtisseries (clamshells), contenants pour plats au micro-ondes.

50. BOUTEILLES ET CONTENANTS ALIMENTAIRES ET AUTRES # 3

Bouteilles et contenants avec bouchons

Ex. : bouteilles d'insecticide.

51. BOUTEILLES ET CONTENANTS ALIMENTAIRES ET AUTRES # 4 ET # 5

Bouteilles et contenants avec bouchons.

Ex. : moutarde, ketchup, certains jus, etc.

52. POTS À GRANDE OUVERTURE ET COUVERCLES # 2, # 4 ET # 5

Ex. : petits pots de yogourt attachés avec code 2, 4 ou 5 ou sans code, fromage en crème, margarine, etc.

53. SEAUX, CHAUDIÈRES ET COUVERCLES # 2 ET # 5

Contenants de plus de 4 litres et de 25 litres ou moins.

Ex. : litière pour chats, chlore de piscine, etc.

54. AUTRES EMBALLAGES RIGIDES SANS CODE ET PLASTIQUES # 7

Emballages et bouchons non identifiés (sans numéro) et tout emballage plastique # 7.

Ex. : pots de fleurs, tubes pour produits cosmétiques, tubes de dentifrice, emballages de gomme, coupes à pouding non identifiées, emballages-coques de plastique, etc.

55. PLA

Bouteilles, contenants et emballages en PLA, même si un code est indiqué.

56. CONTENANTS ET EMBALLAGES # 6 – POLYSTYRÈNE EXPANSÉ

Verres et vaisselle en « styromousse », matériel d'emballage, plats et verres jetables, tasses pour breuvages chauds, plateaux pour viandes, contenants à œufs, emballages en mousse (pour appareils ménagers par exemple), billes de calage, etc.

57. CONTENANTS ET EMBALLAGES # 6 – POLYSTYRÈNE NON EXPANSÉ

Gobelets de lait, de beurre et de crème, contenants rigides clairs pour muffins, attaches à pain, filets pour agrumes, emballages double coque # 6, barquettes de champignons # 6, etc.

Exclut : ustensiles en plastique, pailles et polystyrène non-emballage (catégorie # 66).

58. PELLICULES ET SACS D'EMBALLAGE # 2 ET # 4

Emballages de produits de consommation.

Ex. : sacs de nettoyage à sec, à pain, de lait, de frites, de légumes congelés, poches de terre ou d'engrais, produits emballés sous film rétractable (autour d'un plateau de 24 bouteilles d'eau par exemple), etc.

59. SACS D'EMPLETTES NON DÉGRADABLES

Tout sac d'emplètes non dégradables.

60. SACS D'EMPLETTES DÉGRADABLES

Tout sac d'emplètes dégradables.

Ex. : sacs compostables, fragmentables, oxo-biodégradables, biodégradables, etc.

61. AUTRES FILMS PLASTIQUE NON VISÉS PAR ÉEQ

Films de plastique achetés pour être utilisés tels quels.

Ex. : sacs-poubelle, sacs à sandwich, pellicules moulantes (cellophane), etc.

62. HORS CATÉGORIE - PLASTIQUES

Pellicules plastique extensibles.

63. AUTRES SACS, FILMS PLASTIQUE ET LAMINÉS

Films plastique et multimatière, dont la composante principale est le plastique.

Ex. : emballages de viande, poulet et poisson, emballages de bacon sous vide, sachets pour viande de charcuterie préemballée, emballages de fromage, sacs doublant les boîtes de céréales, sacs de chips, emballages de friandises, sachets pour café, emballages de produits sous vide, sachets pour pâtes fraîches, emballages pour pâtes sèches, certains sacs de biscuits, yogourt en sachets tubulaires, poches, emballages protecteurs faits de bulles, emballages-coques pour médicaments ou gomme, etc.

64. CONTENANTS VIDES DE PEINTURE EN PLASTIQUE

65. CONTENANTS VIDES D'HUILE EN PLASTIQUE

Exclut : les huiles alimentaires

66. AUTRES PLASTIQUES

Plastiques refusés par la collecte sélective.

Ex. : ustensiles en plastique, pailles, briquets, stylos, CD, DVD, vidéocassettes, gants de latex, pièces d'automobiles en plastique, cruches d'eau consignées à remplissage multiple, sacs durables en plastique, etc.

Exclut : jouets (catégorie # 100).

67. HORS CATÉGORIE - PLASTIQUES

Sangles de plastique.

MATIÈRES ORGANIQUES

68. HERBES, FEUILLES ET RÉSIDUS DE JARDIN

Inclut : terre et tourbe (à noter lors du tri) et les brindilles d'arbres et d'arbustes.

69. RÉSIDUS DE TABLE

70. AUTRES MATIÈRES COMPOSTABLES

Fibres sanitaires souillées (couches, serviettes sanitaires, mouchoirs, papier à main), cigarettes, cendres, bois raméal (branches d'arbres et d'arbustes), bâtons de sucettes glacées, litière et excréments d'animaux, etc.

Note : les emballages en fibres souillés sont inclus dans les catégories de papier et carton correspondantes.

ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS DE CRD

71. GROS ÉLECTROMÉNAGERS ET APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION

Laveuses, sècheuses, poêles, lave-vaisselle, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, tondeuses à gazon, souffleuses, etc.

72. PETITS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS ET OUTILS ÉLECTRIQUES

Grille-pain, fours micro-ondes, bouilloires, robots culinaires, machines à café, outils électriques du bricoleur, etc.

73. APPAREILS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Ordinateurs, écrans, téléviseurs, téléphones cellulaires, lecteurs vidéo et DVD, consoles de jeux, télécommandes, écouteurs, appareils photo, etc.

74. AUTRES MEUBLES ET ENCOMBRANTS ET AUTRES ARTICLES DE MAISON

Mobilier, matelas, petits tapis, meubles de jardin, toiles de piscines, etc.

75. BOIS D'ŒUVRE

Planches, madriers, bois traité, planchers de bois, revêtements, etc.

Exclut : bois raméal (catégorie # 70) et mobilier en bois (catégorie # 74).

76. AUTRES RÉSIDUS DE CRD

Bardeau d'asphalte, gypse, béton, brique, pierre, asphalte, terre, tuiles de céramique, tapis « mur à mur », prélat et autres recouvrements de sol (sauf le bois), articles de plomberie, de chauffage, de ventilation, d'isolation, de recouvrement, etc.

77. PEINTURE, TEINTURE ET VERNIS

Contenants avec des restes de peinture au latex, apprêts, peintures architecturales (alkyde, émail, à l'huile, à métal, antirouille, aluminium, de signalisation), teintures, vernis, laques, produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou pour la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos), peintures contenant des pesticides (telles que peintures antisalissures), peintures liquides pour automobiles.

Exclut : peintures conçues et destinées à être utilisées exclusivement pour un usage artistique, apprêts et peintures exclusivement utilisées en milieu industriel, préservatifs industriels pour le bois, solvants et diluants, adhésifs, goudrons et scellants à base de goudron, produits de peinture des carrossiers (ateliers de peinture automobile, concessionnaires, ateliers mécaniques).

78. HUILES

Contenants avec des restes d'huile à moteur, huile hydraulique, huile à transmission, huile pour servodirection, huile d'engrenage, huile végétale lubrifiante, huile pour système de réfrigération, huile pour compresseurs, huile pour moteurs de bateaux domestiques, fluide à freins.

Exclut : contenants d'huile vides (catégorie # 65)

79. FILTRES USAGÉS

Filtres à huile, filtres pour moteurs à combustion interne, filtres pour systèmes hydrauliques et transmissions, filtres à diesel, filtres pour systèmes de chauffage au mazout léger, filtres à antigel, filtres pour réservoirs d'entreposage, filtres à transmission, filtres en papier et en plastique.

80. TUBES FLUORESCENTS

81. LAMPES FLUOCOMPACTES

82. AUTRES PRODUITS CONTENANT DU MERCURE

Thermomètres, thermostats, interrupteurs, relais à flotteur ou à bascule, manomètres, baromètres, psychromètres.

83. MATÉRIEL INFORMATIQUE # 1

Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, écrans d'ordinateurs, imprimantes, cartouches d'encre, agendas électroniques, ordinateurs de poche, numériseurs, télécopieurs, téléviseurs, téléphones, téléphones cellulaires, routeurs.

84. MATÉRIEL INFORMATIQUE # 2

Lecteurs DVD, lecteurs CD, radios, amplificateurs, équipements de jeux électroniques, lecteurs MP3 et MP4, appareils photo, caméras vidéo, récepteurs numériques, GPS, magnétoscopes.

85. PILES NON RECHARGEABLES

Alcalines, zinc-air, zinc-carbone, à l'oxyde mercurique, plomb-acide, à l'oxyde d'argent et au lithium.

86. PILES RECHARGEABLES

Au nickel-cadmium, au lithium et au nickel-hydrure métallique.

87. BATTERIES DE VÉHICULES (PLOMB-ACIDE)

88. ACIDES ET BASES

89. OXYDANTS, PRODUITS POUR PISCINES

Produits oxydants pour le traitement de l'eau de piscine ou de spas, eau de javel.

90. PESTICIDES

Insecticides, fongicides, herbicides et parasitocides.

91. ENGRAIS CHIMIQUES

92. MÉDICAMENTS ET SERINGUES

93. CYANURE

94. PROPANE

95. AUTRES RDD

Détecteurs de fumée, nettoyeurs, détergents, cires domestiques, contenants et peintures pour usage artistique, contenants et apprêts/peintures pour usage industriel, contenants et peintures automobiles. Colles, adhésifs, époxy, durcisseurs, bouche-pores, bois plastique, rénovateurs de bois, diluants, solvants, décapants, enduits de toitures, goudrons et scellants à base de goudron, ciment, stucco, produits d'émondage, produits imperméabilisants, peintures industrielles contenant des pesticides (telles que peintures antisalissures), de signalisation (commerce de gros), lave-vitre, additifs pour huile, traitements pour huile, traitements pour diesel, produits de rinçage de moteurs, huile 3 en 1, fluide à freins, graisse, graisse anti-rouille, huile pénétrante, huile anti-rouille, huile à cuisson, filtres à essence, filtres à air, autres RDD.

96. HORS CATÉGORIE - RDD

Contenants d'antigel pleins.

97. HORS CATÉGORIE - RDD

Contenants à lave-vitre pleins.

TEXTILE

98. TEXTILE

Vêtements, draps, serviettes, rideaux, tentures, torchons, assouplisseurs textiles, etc.

99. CHAUSSURES

AUTRES

100. OBJETS DIVERS

Objets généralement aptes au réemploi. Objets ménagers ne fonctionnant pas à l'électricité et jouets fonctionnant ou non à l'électricité, articles de sport (patins, vélos et casques, balles de tennis ou de golf, etc.), articles de bébé (poussettes, sièges d'auto, etc.).

101. AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Toute matière non incluse dans une autre catégorie, incluant notamment les cotons-tiges, bijoux, élastiques, liège, préservatifs, gomme, lames de rasoir, rasoirs jetables, rallonges électriques, chambres à air de vélos, animaux morts, etc.

102. HORS CATÉGORIE - AUTRES

Pneus

Note : Les chambres à air de vélos sont considérées dans la catégorie # 100.

Annexe 2

Quantité de matières résiduelles des collectes des déchets et des matières recyclables pour l'ensemble du Québec

Le tableau suivant représente une extrapolation à l'échelle du Québec des données récoltées lors de l'étude de caractérisation. Elles sont obtenues en multipliant les données en kg/personne/année par la population en logements privés au Québec. Pour l'année 2010, cette population en logements privés a été estimée à 7 570 526 personnes.

Il est important de rappeler que les quantités totales présentées ici, pour les déchets comme pour les matières recyclables, portent sur les matières récoltées *en bordure de rue* uniquement et qu'elles ont été calculées à partir d'un échantillonnage. Le *Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC, présente quant à lui la performance du système de la collecte sélective dans son ensemble, grâce à la compilation des tonnages totaux de matières gérées par les collectes de déchets et de matières recyclables.

Notons par ailleurs que les résultats pour les matières hors catégories, à l'exception des pneus, ne sont pas présentés dans cette annexe. D'une part, ces matières ont été identifiées en cours d'échantillonnage, pour répondre à des besoins spécifiques de RECYC-QUÉBEC et de ÉEQ; d'autre part, les quantités trouvées dans les échantillons étaient trop faibles pour que les résultats soient jugés fiables et représentatifs.

**COMPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES COLLECTES DES DÉCHETS
ET DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2010**

Matière	Collecte des déchets	Collecte des matières recyclables	Total	A. Proportion déposée dans la collecte sélective	B. Taux de récupération des matières généralement acceptées dans la collecte sélective
	tonnes	tonnes		tonnes	%
Journaux	25 997	103 052	129 049	79,9 %	79,9 %
Publications et circulaires en papier journal	21 715	107 708	129 423	83,2 %	83,2 %
Revue et magazines	3 941	18 930	22 870	82,8 %	82,8 %
Catalogues et documents reliés	7 680	20 021	27 701	72,3 %	72,3 %
Bottins	3 560	7 697	11 257	68,4 %	68,4 %
Papier à usage général					
Papier de bureau	8 093	16 232	24 325	66,7 %	66,7 %
Autres imprimés	12 083	19 859	31 942	62,2 %	62,2 %
Autres imprimés non visés par ÉEQ	1 860	4 078	5 937	68,7 %	68,7 %
Emballages de papier Kraft	7 772	3 337	11 109	30,0 %	30,0 %
Carton ondulé	35 809	63 421	99 230	63,9 %	63,9 %
Emballages et contenants laminés	4 595	2 370	6 965	34,0 %	34,0 %
Contenants composites	2 372	1 623	3 995	40,6 %	40,6 %
Carton pressé	3 313	3 560	6 873	51,8 %	51,8 %
Carton plat d'emballage	32 479	52 775	85 254	61,9 %	61,9 %
Autres emballages de papier	1 447	1 743	3 190	54,6 %	54,6 %
Contenants multicouches	4 486	8 690	13 176	66,0 %	66,0 %
Tetra Pak et autres contenants aseptiques multicouches	4 149	4 602	8 751	52,6 %	52,6 %
Papier et carton	181 352	439 697	621 050	70,8 %	70,8 %
Bouteilles consignées – SAQ*					
Bouteilles consignées de boisson alcoolisée*	15 750	17 481	33 231	52,6 %	s. o.
Bouteilles consignées de boisson non alcoolisée	441	2 250	2 691	83,6 %	s. o.

	tonnes	tonnes	tonnes	%	%
Bouteilles non consignées – SAQ	3 881	56 969	60 849	93,6 %	93,6 %
Bouteilles non consignées de boisson alcoolisée	1 097	6 429	7 526	85,4 %	85,4 %
Bouteilles non consignées de boisson non alcoolisée	1 577	5 233	6 811	76,8 %	76,8 %
Contenants alimentaires	12 960	20 602	33 562	61,4 %	61,4 %
Verre plat, grès, céramique et autres types de verres	13 534	6 069	19 604	31,0 %	s. o.
Verre	49 241	115 033	164 274	70,0 %	82,1 %
Canettes de boisson gazeuse consignées	2 865	918	3 783	24,3 %	s. o.
Canettes de boisson énergisante consignées	550	297	847	35,0 %	s. o.
Canettes de bière consignées (contenants de 450 ml et moins)	382	355	737	48,2 %	s. o.
Canettes de bière consignées (contenants de plus de 450 ml)	254	58	312	18,5 %	s. o.
Canettes de boisson en aluminium non consignées	371	291	662	43,9 %	43,9 %
Autres emballages en aluminium rigide	1 924	1 404	3 328	42,2 %	42,2 %
Papier aluminium et contenants	2 981	660	3 641	18,1 %	18,1 %
Aérosols et tubes métalliques en acier	2 958	499	3 458	14,4 %	14,4 %
Autres contenants et emballages non consignés en métal	8 450	15 723	24 173	65,0 %	65,0 %
Contenants de peinture vides	1 006	425	1 431	29,7 %	s. o.
Autres métaux	16 196	7 000	23 197	30,2 %	s. o.
Métal	37 939	27 630	65 569	42,1 %	52,7 %
Bouteilles de boisson consignées	5 313	2 712	8 025	33,8 %	s. o.
Bouteilles d'eau à remplissage unique	4 441	7 198	11 639	61,8 %	61,8 %

	tonnes	tonnes	tonnes	%	%
Bouteilles de boisson non consignées # 1 transparentes - clair, bleu ou vert pâle	1 751	3 068	4 819	63,7 %	63,7 %
Bouteilles de boisson non consignées # 1 opaques, ou transparentes autres que clair, bleu ou vert pâle	909	645	1 554	41,5 %	41,5 %
Bouteilles et contenants alimentaires et autres # 1 transparents - clair, bleu ou vert pâle	3 921	3 626	7 547	48,0 %	48,0 %
Bouteilles et contenants alimentaires et autres # 1 opaques, ou transparents autres que clair, bleu ou vert pâle	943	592	1 535	38,6 %	38,6 %
Bouteilles de boisson # 2	2 687	2 850	5 538	51,5 %	51,5 %
Bouteilles et contenants alimentaires et autres # 2	5 111	8 706	13 818	63,0 %	63,0 %
Autres emballages # 1 transparents - clair, bleu ou vert pâle	2 831	2 496	5 327	46,9 %	46,9 %
Autres emballages # 1 opaques, ou transparents autres que clair, bleu ou vert pâle	1 160	733	1 893	38,7 %	38,7 %
Bouteilles et contenants alimentaires et autres # 3	605	453	1 058	42,8 %	42,8 %
Bouteilles et contenants alimentaires et autres # 4 et # 5	1 535	1 046	2 580	40,5 %	40,5 %
Pots à grande ouverture et couvercles # 2, # 4 et # 5	7 904	5 757	13 661	42,1 %	42,1 %
Seaux, chaudières et couvercles # 2 et # 5	2 580	959	3 539	27,1 %	27,1 %
Autres emballages rigides sans code et plastique # 7	2 448	1 410	3 857	36,5 %	36,5 %
PLA	43	12	55	22,4 %	s. o.
Contenants et emballages # 6 – polystyrène expansé	11 809	1 282	13 090	9,8 %	9,8 %
Contenants et emballages # 6 - polystyrène non expansé	4 163	1 930	6 093	31,7 %	31,7 %

	tonnes	tonnes	tonnes	%	%
Pellicules et sacs d'emballage # 2 et # 4	12 440	5 004	17 444	28,7 %	28,7 %
Sacs d'emplettes non dégradables	26 149	1 447	27 596	5,2 %	5,2 %
Sacs d'emplettes dégradables	1 442	478	1 920	24,9 %	s. o.
Autres films plastique non visés par ÉEQ	5 656	908	6 564	13,8 %	13,8 %
Autres sacs et films plastique et laminés	9 581	2 341	11 921	19,6 %	19,6 %
Contenants vides de peinture en plastique	1 050	121	1 171	10,4 %	s. o.
Contenants vides d'huile en plastique	383	2 307	2 691	85,8 %	s. o.
Autres plastiques	23 927	10 668	34 595	30,8 %	s. o.
Plastique	140 782	68 749	209 531	32,8 %	32,6 %
Papier et carton, verre, métal et plastique	409 315	651 109	1 060 424	61,4 %	64,8 %
Herbes, feuilles et résidus de jardin	249 958	2 163	252 121	0,9 %	s. o.
Résidus de table	575 097	4 554	579 650	0,8 %	s. o.
Autres matières compostables	318 002	3 417	321 419	1,1 %	s. o.
Matières organiques	1 143 056	10 134	1 153 190	0,9 %	s. o.
Gros électroménagers et appareils de réfrigération	1 421	76	1 498	5,1 %	s. o.
Petits appareils électroménagers et outils électriques	11 694	1 693	13 386	12,6 %	s. o.
Appareils informatiques et électroniques	8 272	2 566	10 838	23,7 %	s. o.
Autres meubles et encombrants et autres articles de maison	73 912	4 459	78 371	5,7 %	s. o.
Bois d'œuvre	68 935	1 833	70 769	2,6 %	s. o.
Autres résidus de CRD	77 276	2 023	79 299	2,6 %	s. o.
Encombrants et résidus de CRD	241 511	12 650	254 161	5,0 %	s. o.
Peinture, teinture, vernis	2 627	561	3 188	17,6 %	s. o.
Huiles	1 889	11	1 900	0,6 %	s. o.
Filtres usagés	4 863	10	4 873	0,2 %	s. o.
Tubes fluorescents	50	2	53	4,2 %	s. o.
Lampes fluocompactes	131	6	138	4,7 %	s. o.

	tonnes	tonnes	tonnes	%	%
Autres produits contenant du mercure	658	33	691	4,8 %	s. o.
Matériel informatique # 1	6 350	462	6 812	6,8 %	s. o.
Matériel informatique # 2	4 821	307	5 128	6,0 %	s. o.
Piles non rechargeables	1 068	96	1 164	8,2 %	s. o.
Piles rechargeables	23	52	75	68,9 %	s. o.
Batteries de véhicules (plomb-acide)	-	31	31	100,0 %	s. o.
Acides et bases	12	-	12	0,0 %	s. o.
Oxydants, produits pour piscines	16	1	18	6,3 %	s. o.
Pesticides	11	-	11	0,0 %	s. o.
Engrais chimiques	9	-	9	0,0 %	s. o.
Médicaments et seringues	598	245	843	29,1 %	s. o.
Cyanure	2	-	2	0,0 %	s. o.
Propane	133	182	315	57,8 %	s. o.
Autres RDD	14 407	778	15 185	5,1 %	s. o.
Résidus domestiques dangereux	37 670	2 777	40 447	6,9 %	s. o.
Textile	40 709	3 070	43 779	7,0 %	s. o.
Chaussures	13 684	380	14 064	2,7 %	s. o.
Textiles	54 393	3 450	57 843	6,0 %	s. o.
Objets divers	34 985	6 765	41 750	16,2 %	s. o.
Autres matières résiduelles	20 925	3 547	24 472	14,5 %	s. o.
Hors catégories : pneus	668	99	767	12,9 %	s. o.
Autres	56 578	10 411	66 989	15,5 %	s. o.
TOTAL	1 942 523	690 531	2 633 054	26,2 %	s. o.

* Bien que le résultat global soit fiable pour chacune des collectes, la caractérisation ne permet pas de distinguer de manière concluante les résultats pour les *Bouteilles consignées – SAQ* de ceux pour les *Bouteilles consignées de boisson alcoolisée*. Les résultats sont donc présentés ici de façon amalgamée.

Liste des abréviations et acronymes

CRD : [résidus générés par les activités de] construction, rénovation et démolition

ÉEQ : Éco Entreprises Québec

kg : kilogramme

kt : kilotonne

PET : polyéthylène téréphtalate

PLA : acide polylactique (*polylactic acid*)

RDD : résidus domestiques dangereux

SAQ : Société des alcools du Québec

Éco Entreprises Québec

SIÈGE SOCIAL

1600, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3H 1P9
Téléphone : 514 987-1491
Télécopieur : 514 987-1598

COURRIEL

service@ecoentreprises.qc.ca

INTERNET

www.ecoentreprises.qc.ca

RECYC-QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL

420, boul. Charest Est
Bureau 200
Québec (Québec) G1K 8M4
Téléphone : 418 643-0394
Télécopieur : 418 643-6507

BUREAU DE MONTRÉAL

141, avenue du Président-Kennedy
8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 352-5002
Télécopieur : 514 873-6507

LIGNE INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (région de Montréal)

COURRIEL

info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

INTERNET

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



Ce document a été imprimé
sur du papier contenant 100 %
de fibre recyclée postconsommation.